

HISTOIRE GÉOGRAPHIE
CAPES AGRÉGATION

LES ESPACES RURAUX EN FRANCE

Cet ouvrage prépare à l'une des questions de géographie du CAPES d'histoire-géographie, également retenue comme question de géographie des territoires pour l'agrégation de géographie.

Les enjeux conceptuels de la définition du rural introduisent ce volume qui aborde la ruralité sous l'angle des innovations sociales et culturelles, de la question des services publics et privés, des stratégies de développement territorial, des enjeux environnementaux ou géopolitiques, de l'analyse des filières agricoles et de la reterritorialisation de l'agriculture, du tourisme ou de l'industrie. Des campagnes vivantes de l'Ouest aux aires périurbaines, des territoires ultramarins à l'hyper-ruralité ou aux montagnes, le lecteur dispose d'une approche fine des mutations contemporaines des ruralités françaises.

Cet ouvrage traite des mutations contemporaines et des défis des ruralités françaises. Le parti pris a été de mettre l'accent sur la diversité et la complexité des recompositions et des trajectoires socio-spatiales. Depuis la Seconde Guerre mondiale, l'agriculture a vu ses effectifs diminuer, l'industrie rurale s'est renouvelée et, au cours des dernières décennies, c'est la tertiarisation qui a modifié les économies et les sociétés de ces espaces peu denses. Ces transformations ont accompagné de nouvelles différenciations au sein des campagnes, entre petites villes, gros bourgs ruraux en croissance et certains espaces en déclin. Gentrification et paupérisation, mobilités inégales, économie résidentielle ou nouvelles relations entre campagnes et villes... autant de phénomènes qui construisent, à différentes échelles, un système complexe de sociétés locales imbriquées de façon hétérogène dans un réseau urbain ancien, dense et hiérarchisé.



9 782200 623326

4412479
ISBN 978-2-200-62332-6



ARMAND COLIN

YVES JEAN (dir.)
Professeur de géographie,
membre de l'EA 2252
« Ruralités », il préside
l'université de Poitiers depuis
2012. Il a été membre du jury
de l'agrégation externe de
géographie qu'il a présidé de
2010 à 2013. Ses thèmes de
recherches concernent les
mutations des espaces ruraux,
l'aménagement du territoire, les
politiques publiques et les jeux
d'acteurs.

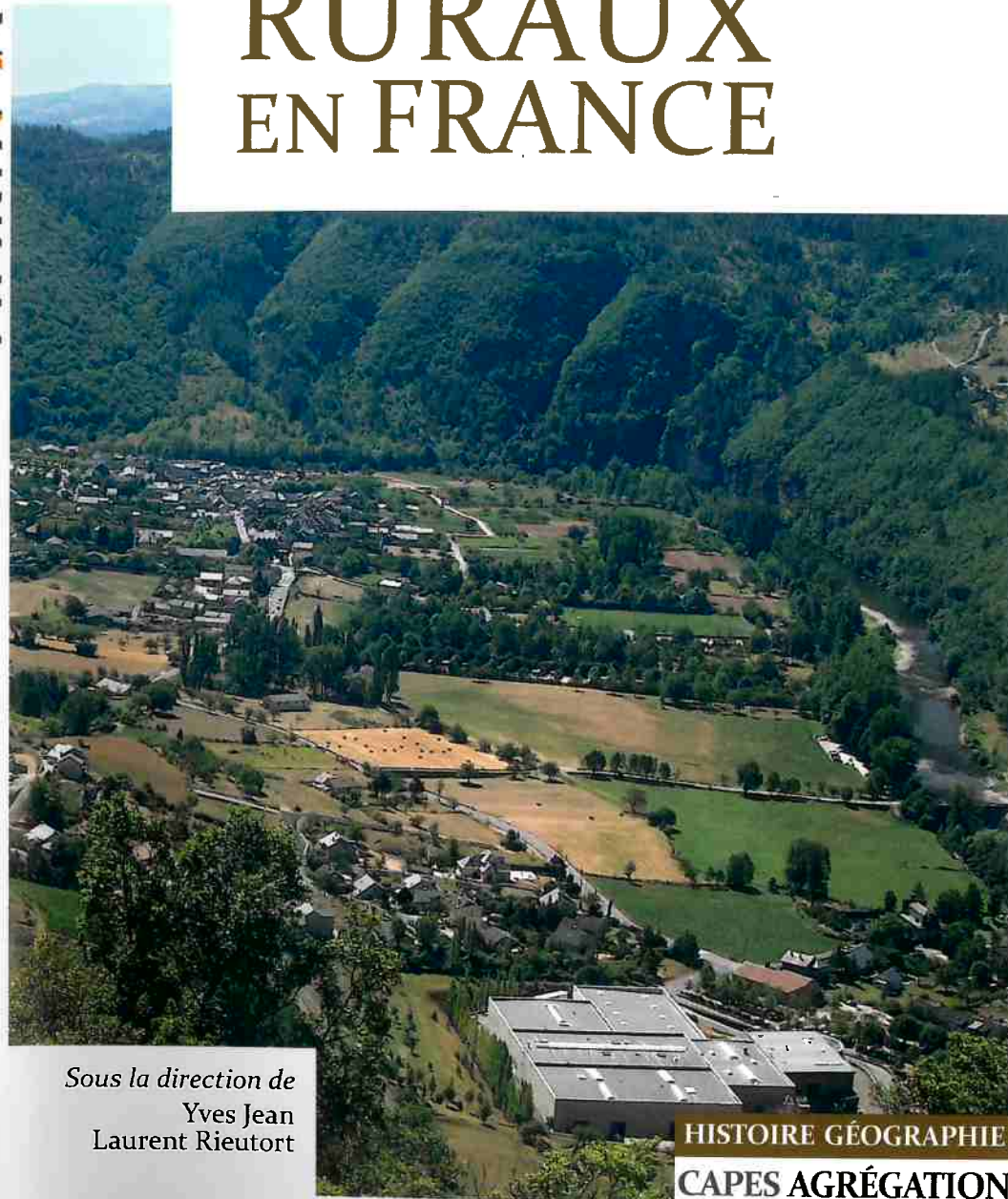
LAURENT RIEUTORT (dir.)
Agrégé de géographie et
professeur à l'université
Clermont-Auvergne, il
est directeur de l'Institut
d'Auvergne du développement
des territoires. Au sein de
l'UMR Territoires, ses travaux
portent sur les nouvelles
ruralités et la territorialisation
des activités économiques et
des politiques publiques.



LES ESPACES RURAUX EN FRANCE

Y. JEAN
L. RIEUTORT

HORIZON
HISTOIRE GÉOGRAPHIE



LES ESPACES RURAUX EN FRANCE

Sous la direction de
Yves Jean
Laurent Rieutort

HISTOIRE GÉOGRAPHIE
CAPES AGRÉGATION

ARMAND COLIN

CHAPITRE 16

Environnement et conflits environnementaux

Farid BENHAMMOU

SOMMAIRE

1 Les conflits environnementaux liés à des aménagements rejetés.....	314
2 Les conflits environnementaux liés aux politiques de protection de l'environnement.....	321
3 Les conflits environnementaux liés aux mutations de l'agriculture contemporaine.....	327
Conclusion.....	331

Les questions environnementales sont rarement consensuelles notamment quand elles concernent les territoires au plus près de la vie des personnes. Or, les espaces ruraux en raison de leurs caractéristiques démographiques, écologiques, agricoles, paysagères, économiques et historiques sont particulièrement propices à ces mises en tension. En France, les campagnes sont le théâtre des conflits environnementaux majeurs. L'environnement sera pris au sens du substrat biophysique et des écosystèmes qui interagissent avec les sociétés humaines. Les dimensions écologiques (factuelles) et sensibles (représentations, perceptions) s'articulent pour former cette entité (Berque, 1990). Même si l'anthropisation marque plus ou moins tous les milieux de la terre, cette action n'est pas toujours volontaire et consciente (Benhammou, 2011).

Un conflit est une opposition entre deux ou plusieurs acteurs qui se manifeste par un passage à l'acte de nature diverse, au degré de violence divers. Selon Anne Cadoret (2011), le conflit est un processus, composé de plusieurs phases: l'émergence, les manifestations d'oppositions et la régulation¹. Cet enchaînement n'est pas linéaire, la dernière phase de régulation pouvant ne pas se mettre en place et des phénomènes

1. Nous renvoyons à cet auteur pour les cas des conflits environnementaux impliquant les milieux particuliers que sont les littoraux.

de renouvellement ou de mutation sont possibles. Les conflits environnementaux sont de deux types (Gauchon, 2010). Dans un premier cas, ils éclatent quand des acteurs se mobilisent à la suite d'une dégradation environnementale comme par exemple lors d'une installation d'infrastructures dérangeantes, polluantes ou destructrices de milieux (grande infrastructure de transport, élevage industriel, centrale nucléaire). Pour certains géographes, il s'agit aussi de conflits d'aménagement (Lecourt, 2004; Subra, 2014). Le deuxième type se déclenche à cause d'une politique environnementale, de ses effets réels, supposés ou fantasmés comme dans le cas où des opposants réagissent, s'organisent face à la mise en place d'une aire protégée ou de la protection d'une espèce animale contraignante pour les activités agricoles comme l'ours ou le loup. Dans ces deux cas de figure, qui peuvent être concomitants – à savoir un enjeu qui mobilise en sa faveur et en sa défaveur – la violence est souvent présente, sous forme symbolique, verbale ou physique. Les conflits environnementaux relèvent souvent de géopolitique locale ou interne (Giblin, 2005; Benhammou, 2005) où l'environnement est moteur de l'affrontement, avec des enjeux multiscalaires où le territoire local joue un grand rôle. Ces conflits font partie des rares oppositions contemporaines pouvant déboucher sur des blessés graves voire la mort.

Ces conflits en campagne impliquant l'environnement seront étudiés en trois axes complémentaires. Les aménagements rejetés marquent la première catégorie de conflits environnementaux abordés (Subra, 2016). Nous insisterons sur les tensions liées au nucléaire qui relèvent de conflits historiques, les campagnes en étant leur théâtre privilégié en raison des faibles densités qui intéressent les aménageurs du nucléaire. De même, le phénomène des «ZAD» – «zone à défendre» est incontournable, d'autant que ce terme générique englobe des rejets divers avec néanmoins une opposition marquée à des pratiques aménagistes mêlant intérêts privés et publics souvent soutenus par un appareil d'État technocratique. Dans un deuxième temps, il sera question des conflits découlant de politiques de protection de l'environnement (aires protégées, espèces contraignantes) et des tensions liées à la chasse, pratique intimement liée à la ruralité «à la française» mais qui suscitent des tensions fortes en raison des évolutions sociales et des considérations opposées de la condition des animaux sauvages, entre autres. Enfin, nous terminerons par les conflits environnementaux liés aux mutations de l'agriculture contemporaine dont les usages soulèvent des oppositions croissantes, mais cette forme d'agriculture possède des soutiens politiques puissants, un ancrage fort et des réticences à toute alternative. Alternative qui sont pourtant nombreuses en campagne pour concilier intérêts agricoles et écologiques.

1 Les conflits environnementaux liés à des aménagements rejetés

1.1 Les tensions liées au nucléaire

Les conflits impliquant l'énergie nucléaire prennent principalement comme théâtre les campagnes françaises. Cela s'explique par la localisation des centrales, par le transport des déchets radioactifs qui transite majoritairement par les espaces ruraux et enfin par la question de leur stockage qui est le plus récent moteur de contestation, notamment à Bure dans la Meuse. Les campagnes intéressent les acteurs du nucléaire français dans les périphéries immédiates ou plus lointaines des espaces urbains denses, pour d'éventuels problèmes de sécurité et surtout pour la moindre propension à la protestation de territoires aux caractéristiques de marginalité.

Afin de comprendre la haute conflictualité du dossier nucléaire français, il est nécessaire de faire référence à l'histoire contemporaine. À partir des années 1970, au moment où se multiplient les projets et la construction d'installations nucléaires un peu partout en France, des mouvements pacifistes et activistes prennent forme pour dénoncer l'usage potentiellement militaire et les risques de pollutions radioactives; contestations accrues plus tard avec l'épisode Tchernobyl de 1986. Les autorités mettent alors en place un appareil répressif. Des mobilisations fortes ont souvent lié des acteurs locaux aux milieux d'extrême gauche comme à Chooz (Ardennes), Plogoff (Finistère) ou Creys-Malville (Isère).

À Malville, à la fin des années 1970, le développement du surgénérateur Superphoenix provoque plusieurs grandes manifestations dont une qui débouche sur la mort d'un manifestant, Vital Michalon, qui est victime d'une explosion provoquée par les gendarmes en 1977. Hormis Plogoff, ces conflits débouchent rarement sur une victoire des environnementalistes, l'abandon de Superphoenix à Creys-Malville relevant d'un constat d'échec technique. EDF et Areva², les deux entreprises aux capitaux majoritairement publics promotrices de l'électricité nucléaire, bénéficient d'un soutien inconditionnel du pouvoir central qui œuvre à mettre hors d'état toute contestation. Celle-ci se réfugie dans l'expertise, par le biais du CRIIRad³ par exemple, et dans un conflit de basse intensité qui se réchauffe lors de convois de déchet nucléaire en partance de l'usine de retraitement de La Hague (Manche) souvent à destination de l'étranger. L'ONG *Greenpeace* est la plus médiatiquement visible dans l'opposition au nucléaire en raison notamment de ses incursions spectaculaires dans plusieurs centrales afin d'y pointer les failles des dispositifs de sécurité. Les 19 centrales nucléaires françaises ont été conçues bien avant les attentats du 11 septembre 2001 et laissent planer des doutes sur la sécurité des installations que des militants de *Greenpeace* n'ont pas hésité à exploiter

2. La société prend le nom d'Orano en 2018.

3. Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la RADioactivité est un laboratoire au statut associatif afin de garder ses objectifs militants et citoyens.

en s'introduisant régulièrement dans les centrales afin de montrer la vulnérabilité face à des attaques terroristes. En février 2018, des membres de l'association sont lourdement condamnés à 6 mois de prison ferme et 6 mois de sursis pour leur intrusion dans la centrale de Cattenom (Moselle).

Depuis les années 2010, le moteur de contestation le plus fort du nucléaire réside dans l'opposition aux solutions actuelles du stockage par enfouissement des déchets radioactifs, dangereux pour des milliers d'années et dont personne ne sait que faire. Ce problème est très révélateur de la considération des territoires ruraux par la filière nucléaire soutenue par l'État incarné par l'ANDRA, l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs. Dans les années 1980, l'agence prospecte les sous-sols des Deux-Sèvres, du Maine-et-Loire, de l'Aisne et de l'Ain. Partout, le soulèvement des habitants et des élus est radical et violent: «On ne négocie pas, nos territoires ne sont pas à vendre» (in D'Allens et Fuori, 2017). Il ne s'agit pas d'un simple phénomène NIMBY (*Not in my backyard*: Pas dans mon jardin) mais plutôt d'un NIAOBY (*Not in anyone backyard*), les manifestants ne veulent des déchets nucléaires ni ici, ni ailleurs.

ÉTUDE DE CAS

■ LE CENTRE D'ENFOUISSEMENT « LABORATOIRE CIGÉO » DE L'ANDRA À BURE

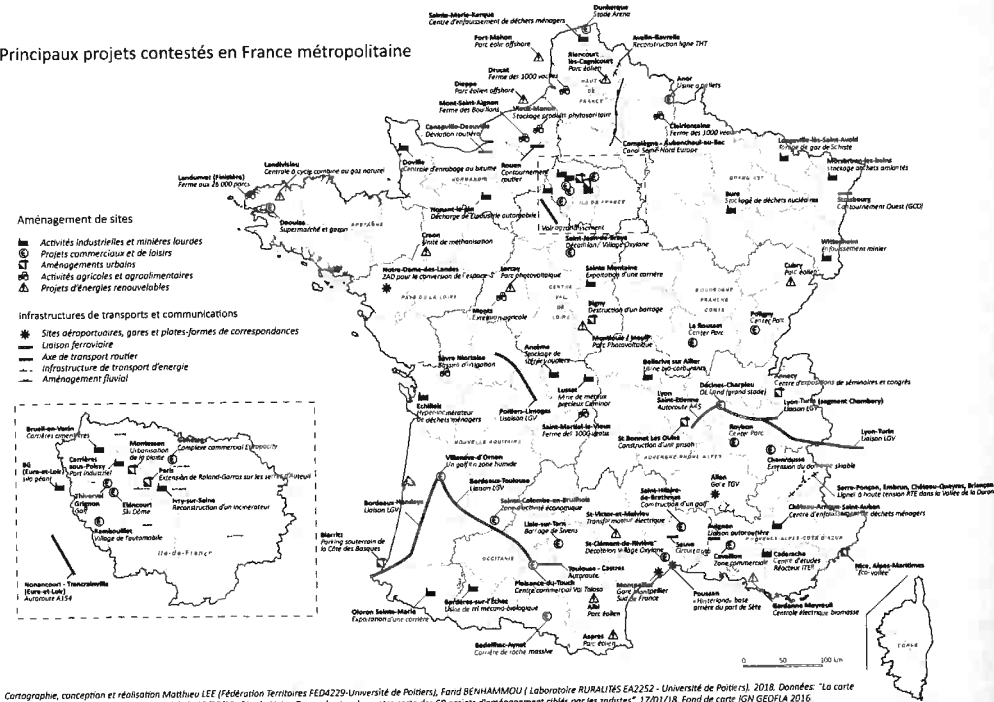
En 1990, le gouvernement de Michel Rocard impose un moratoire qui mettra un terme aux recherches dans ces sites. Le projet d'enfouissement n'est pas abandonné pour autant et le rapport Rouvillois mandaté par le ministère de l'équipement est sans équivoque pour revoir la stratégie de choix du territoire d'accueil des déchets radioactifs: «Il apparaît de plus en plus que (pour le projet de site d'enfouissement) la contrainte principale est la capacité de la population à accepter le principe de stockage, beaucoup plus que les avantages techniques relatifs des différents types de sols» Ainsi, dans les années 1990, le choix de Bure dans la Meuse pour y implanter un «laboratoire» Cigéo est moins un choix géologique – présence de couches d'argiles stables pour entreposer des déchets des centaines voire des milliers d'années – qu'un choix géopolitique local. Ces territoires de l'Est ont été ravagés par les deux grandes guerres, de nombreux terrains y sont à vendre à la suite d'une déprise rurale, les densités y sont faibles, tous ces facteurs font de Bure et de ses environs un site idéal. Les élus et les acteurs locaux sont censés être sensibles aux largesses financières de l'ANDRA et d'EDF qui sont prêts ici à financer salles des fêtes, piscines, voiries flambant neuves que les municipalités ne peuvent plus se payer à cause du déclin économique des industries rurales.

Pourtant, la contestation existe dès le début du projet quand la ministre écologiste Dominique Voynet donne les autorisations à l'ANDRA en 1999 pour le site de Bure. Mais cette opposition est formaliste, moins radicale et moins forte que dans l'Ouest de la France. Des activistes extérieurs arrivent pour occuper des maisons dans le canton, vivre sur place à partir de 2004 pour contester le projet et prêter main-forte à des habitants et élus locaux. En 2007, l'ANDRA commence ses recherches.

L'objectif à terme est la construction de centaines de kilomètres de galeries souterraines où devront être stockés 85 000 m³ de déchets radioactifs dangereux, le chantier devant durer 130 ans et créer de 500 à 2 000 emplois. La contestation prend de l'ampleur à partir de 2015 où une opposition de type «ZAD» (zone à défendre) se met en place au Bois Lejuc, que l'ANDRA a acheté et où des travaux commencés par l'agence sans cadres légaux sont démontés par les opposants à l'été 2016. Ces derniers ont afflué et redonnent un souffle à la contestation nucléaire. Outre les failles du projet mises au jour par des contre-expertises pointant les faiblesses en termes de sécurité, les anti-nucléaires contestent le projet car la moitié des déchets à stocker n'a pas encore été produit. Leur but est donc de «constiper» la filière atomique. À Bure, après presque deux ans d'occupation d'un site stratégique de l'ANDRA, le campement du Bois Lejuc est évacué sans ménagement par les forces de l'ordre en février 2018. L'État ne souhaite pas voir se cristalliser une nouvelle opposition à un aménagement stratégique comme à Notre-Dame-des-Landes où le contexte politique, rural et territorial est très différent.

1.2 Géopolitique des ZAD et des projets contestés

Principaux projets contestés en France métropolitaine



Cartographie, conception et réalisation Matthieu LEE (Fédération Territoriale FED4229-Université de Poitiers, Fond BEHHAMMOU / Laboratoire RURALITES EA2252 - Université de Poitiers). 2018. Données : La carte des projets fuiltes, Reporterre.net consulté le 18/06/18, "Après Notre-Dame-des-Landes, notre carte des 50 projets d'aménagement ciblés par les zadistes", 17/01/18, Fond de carte IGN GEOFLA 2016

Carte 1 : Les principaux aménagements contestés en France métropolitaine

La Du Larzac à Notre-de-Dame-des-Landes et bien d'autres

La période contemporaine est marquée par des luttes environnementales qui se forment contre des projets d'aménagements publics ou privés, portés et défendus par les pouvoirs publics. De l'affaire de la Vanoise au Larzac en passant par le tunnel du Somport, ces oppositions ont une antériorité par rapport au phénomène renouvelé par les «zadistes». Il existe une combinaison d'acteurs variés qui se regroupent contre un aménagement rejeté. Cela peut être des acteurs locaux qui se mobilisent : habitants, élus, agriculteurs ou tous les professionnels impactés, comme cela peut être des agents extérieurs : écologistes, néo-agriculteurs ou bien encore, comme c'est souvent le cas, une combinaison de tous ces acteurs, certains passant d'extérieurs à agents locaux au bout d'un certain temps dans le cadre d'une installation territoriale. Ainsi, lors de l'opposition à l'extension au camp militaire du Larzac dans les années 1970, aux habitants et paysans locaux conservateurs sont venus s'ajouter des néoruraux soixante-huitards, antimilitaristes de gauche désireux d'installer un modèle agricole et de vie renouvelé «au pays». Lors de grands rassemblements de solidarité, des milliers de militants affluaient de toute la France et de toute l'Europe pour contester le projet. Il en était de même dans les années 1990 en vallée d'Aspe quand des militants locaux s'opposent au percement du tunnel du Somport dans le Béarn car ils craignent une dégradation des milieux et une intensification du trafic routier dans une des plus belles vallées pyrénéennes. Les renforts extérieurs y sont d'autant plus nécessaires que plusieurs acteurs locaux, à commencer par des élus majeurs, sont favorables à ce qui est pour eux une modernisation de la vallée.

Il est intéressant de s'arrêter sur l'évolution des modes de lutte. Face à un aménagement contesté, il y a la possibilité des recours juridiques, des manifestations et de toute mobilisation pouvant amener le pouvoir politique à renoncer. Au Larzac et au Somport, des militants locaux ou extérieurs ont acheté des parcelles de terre afin de rendre plus complexe les expropriations. Le tunnel du Somport a finalement été percé en 1997, mais l'extension du camp du Larzac fut abandonnée avec l'intervention du nouveau président François Mitterrand en 1981.

La fin des années 2000 est marquée par un renouvellement des oppositions aux grands aménagements en zone rurale avec la matrice de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes (Loire-Atlantique)⁴. Il s'agit du détournement d'un acronyme administratif, «Zone d'aménagement différé», qui est un dispositif créé en 1962 qui donne un droit de préemption sur des terrains à un acteur public (collectivités, établissement public, État) ou à une société d'économie mixte qui a prévu un aménagement à terme. Le but est d'éviter toute spéculation foncière sur un projet prévu plusieurs années après.

L'opposition à l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes ou au barrage de Sivens (Tarn) sont des archétypes des nouvelles mobilisations que l'on retrouve un peu partout en

4. Pour plus d'approfondissements se reporter aux ouvrages de Philippe Subra (2016a ; 2016b).

France (voir carte). Des permanences et des nouveautés s'y côtoient. Des recours juridiques existent toujours et permettent souvent de retarder le début des travaux. Mais on note une frange plus ou moins radicale, marquée par des idéaux altermondialistes. Ces militants n'hésitent pas à s'installer sur place, parfois dans des conditions très précaires dans les bois, champs et bocages en y construisant cabanes et potagers non seulement pour s'opposer mais aussi pour proposer une société alternative. Certains sont totalement pacifistes mais d'autres n'hésitent pas à répondre par la violence aux forces de l'ordre.

Les projets d'aménagements qui suscitent ces oppositions multiformes ont souvent pour point commun leur gigantisme, leurs effets spatiaux qui modifieront définitivement paysages et territoires, leur coût financier et écologique souvent important les rapprochant des idéologies aménagistes et prométhéens des « Trente Glorieuses » que des idéaux, pourtant de plus en plus diffusés, d'une société décarbonnée. Ainsi, le projet d'aéroport du Grand Ouest émerge à Notre-Dame-des-Landes dans les années 1960 et la zone d'aménagement différée a été créée en 1974, le projet étant en sommeil jusqu'en 2000, date à laquelle le gouvernement Jospin le relance. Le projet de barrage de Sivens remonte lui à la fin des années 1980 et pointe les faiblesses d'une maïsculture productiviste très gourmande en eau dans une région qui commence à en connaître des pénuries. Le coût estimé de Notre-Dame-des-Landes allait de 500 millions à 1 milliard d'euros, les opposants évoquant le montant de 1,5 milliard pour une emprise au sol de 1 600 ha. Pour le barrage de Sivens, les chiffres sont moindres avec un coût à près de 9 millions d'euros, pour une capacité de 1,5 millions de m³ et 34 ha affectés. Mais dans les deux cas, les milieux sont irrémédiablement modifiés: destruction de bocages, de zones humides et d'espace forestier, milieux dans lesquels plusieurs espèces protégées ont été identifiées. Dans ces projets, il faut noter aussi les liens étroits entre intérêts privés et soutien des élus alors que les déclarations d'utilité publique font débat.

Que ce soit des projets réalisés comme la Ligne Grande Vitesse (LGV) Bordeaux-Paris, le Stade olympique lyonnais à Decines, en cours comme le Grand Contournement Ouest de Strasbourg ou annulé comme l'aéroport du Grand Ouest, le grand groupe de BTP Vinci est impliqué. Il cultive des relations étroites avec les élus à qui il fournit dossiers techniques et études économiques montrant des retombées et un rayonnement faisant rêver bien des édiles, quels que soient son niveau et son bord politique. Par ailleurs, les restrictions budgétaires qui touchent les pouvoirs publics tant nationaux que locaux ne semblent pas être un frein suffisant avec les dispositifs des partenariats publics privés (PPP). Ce financement des projets présenté comme à la charge d'un gros opérateur privé est décrié par les opposants qui le présentent comme trompeur pour le contribuable. L'entreprise aménageur peut ensuite exploiter l'infrastructure en fixant des tarifs léonins et les contrats regorgent de clauses faisant porter à la collectivité publique les éventuelles pertes si les résultats sont en deçà des prévisions. Ainsi, Vinci qui gère les péages ferroviaires de la nouvelle LGV Bordeaux-Paris est pointée du doigt par la Cour des comptes pour des tarifs anormalement élevés risquant de peser sur la rentabilité de la ligne pour la SNCF. De façon analogue, même si l'État a abandonné

Notre-Dame-des-Landes, il n'est pas exclu que Vinci perçoive 350 millions d'euros de compensation de la part du contribuable. Par ailleurs, dans ces projets, le coût des infrastructures de raccordement de l'aménagement par la route et les transports est à la charge de la dépense publique comme ce fut le cas pour le stade de Decines, le projet et les routes consommant de bonnes terres agricoles.

Les acteurs du conflit de Notre-Dame-des-Landes

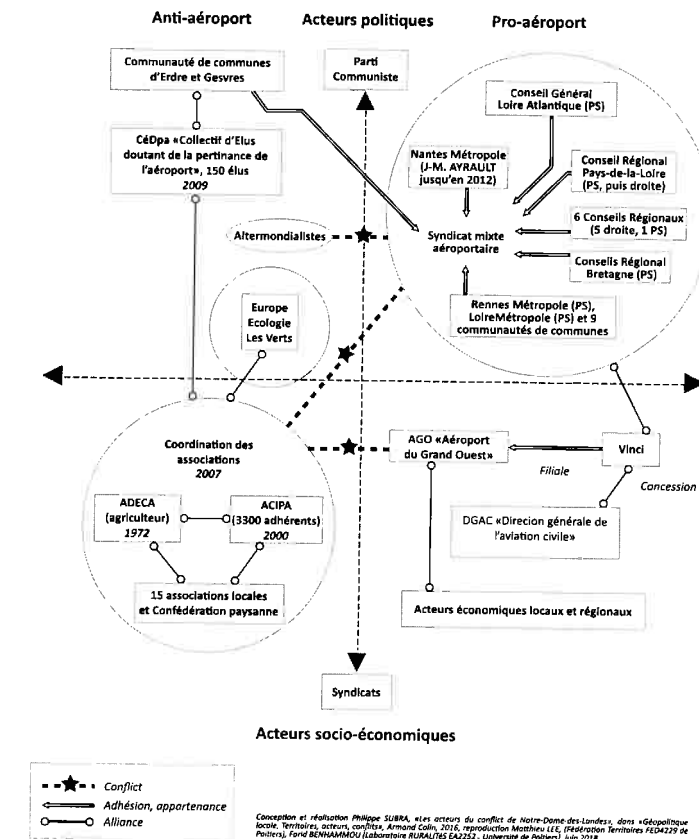


Figure 1: Les acteurs du conflit de Notre-Dame-des-Landes (P. Subra, 2016)

b De l'opposition locale à la confrontation des projets de territoires

Si l'opposition à des aménagements peut avoir une base locale forte, ces projets rencontrent aussi des soutiens locaux rendant délicat les arbitrages sur la légitimité des uns et des autres et sur leur « localisme ». Dans toute question d'aménagement

et d'environnement, la surenchère du « local » est utilisée pour renforcer sa position. La confrontation de projets de territoire opposés est souvent révélée. Le cas de la « ZAD » contre le projet de Center Park à Roybon en Isère l'illustre bien. Ce centre de vacances prévu sur 150 ha de forêt du massif de Chambarans prévoyait la création de 460 emplois avec un millier de cottages, boutiques et restaurants dont une immense bulle transparente chauffée à 29 degrés, avec piscine et jacuzzi. Le bilan énergétique est aisé à imaginer dans une région alpine. Des élus comme le maire de Roybon attendait beaucoup en termes de retombées économiques. Ces acteurs virent alors l'occupation d'une maison forestière par des opposants de type zadistes comme une ingérence extérieure insupportable. Pourtant, l'opposition émanait aussi d'acteurs locaux et c'est une association de riverains, épaulée par des pêcheurs et des écologistes régionaux qui a réussi à faire interdire le projet par la voie juridique fin 2016. À Sivens, les agriculteurs locaux soutiennent le projet de barrage et les militants du syndicat majoritaire FDSEA⁵ n'hésitent pas à venir sur le terrain faire le coup-de-poing avec les zadistes. Un des motifs de contestation était la disproportion des coûts et des bénéfices pour un nombre très réduit d'agriculteurs, moins d'une dizaine, pratiquant une agriculture intensive qui ne fait plus l'unanimité dans le secteur, les éleveurs se désolidarisant du projet. Il a fallu la mort d'un militant opposé au projet, Rémi Fraisse, tué par une grenade jetée par un gendarme dans la nuit du 25 octobre 2014, pour que le barrage en l'état soit abandonné en 2015, pas les travaux concernant la gestion épineuse de l'eau du bassin du Tescou. L'abandon de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes n'a pas réglé tous les conflits puisque, là encore, se pose la question de quel projet de territoire pour l'espace de la ZAD. Le paradoxe est que la mise en attente du projet a préservé, malgré elle, un milieu riche constitué de bocages et de zones humides qui ont régressé tout autour. Les pouvoirs publics ont d'abord voulu faire preuve de fermeté et ont expulsé les occupants sans laisser le temps au dialogue, gendarmes et militants furent blessés, l'un d'eux ayant même la main arrachée par une grenade. Reste à savoir ce que les autorités autoriseront entre projets agricoles, artisanaux, culturels alternatifs, le retour d'une agriculture conventionnelle ou un mixte de tout cela.

Les éoliennes font partie des énergies renouvelables ayant le vent en poupe. Pourtant, bien qu'associées à une énergie « verte », elles suscitent des oppositions allant parfois même chercher des arguments écologiques, l'impact sur les oiseaux et les chauves-souris a longtemps été sous-estimé. Le plus souvent sont invoquées les nuisances visuelles et sonores pouvant incommoder les riverains et défigurer une campagne marquée par des paysages remarquables, notamment dans les vignobles. Partout où ces mâts dépassant les 120 mètres de haut risquent de s'installer, elles soulèvent questionnements voire refus catégoriques, sauf dans les grands espaces d'openfields où les faibles densités et l'opportunité légitime des agriculteurs les y encouragent grâce aux royalties occasionnées.

.....
5. Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles rattachée à la FNSEA (N pour national) qui est un syndicat connu pour son soutien actif à une agriculture conventionnelle particulièrement rétive à toute alternative plus durable.

2 Les conflits environnementaux liés aux politiques de protection de l'environnement

Les politiques de protection des milieux, de la faune ou les mesures restreignant ou au contraire autorisant les interventions sur les animaux génèrent aussi son lot de tensions et conflits avec, encore une fois, un usage variable de la violence. La mise en place des aires protégées a suscité et suscite des conflits soit parce qu'elles sont jugées invasives et liberticides, soit parce qu'elles sont ressenties comme menacées ou insuffisantes. La chasse, loisir qui se pratique armé dans les campagnes, n'est pas en reste de par la nature même de l'activité, de son emprise spatiale et de son poids politique. Ce fort symbole de ruralité s'oppose à la sensibilité écologiste montante. Enfin, à la croisée en partie des questions précédentes, la présence de grands carnivores révèlent un certain nombre de tensions dans les campagnes montrant des aspirations différentes des populations qui les habitent.

2.1 Les tensions liées aux dispositifs spatiaux et aux aires protégées

1a Les parcs nationaux

Les parcs nationaux en chiffres

Il existe 10 parcs nationaux (les plus récents étant celui de Guyane, de la Réunion – 2007 – et des Calanques – 2010) soit près de 8 % du territoire, mais dont moins de 1 % a un véritable statut de protection des milieux (zone cœur).

3 537 km² : superficie des cœurs de parcs nationaux métropolitains (0,65 % superficie de la métropole). 21 527 km² : superficie des cœurs de l'outre mer (23,43 % superficie des DROM et 17,51 % de celle de l'outre mer, hors terre Adélie) dont 20 300 km² pour le parc amazonien de Guyane.

25 014 km² : tous les cœurs de Parcs Nationaux français = 3,87 % du territoire national total. Moyenne mondiale de surface couverte par des Parcs Nationaux : 3,18 %

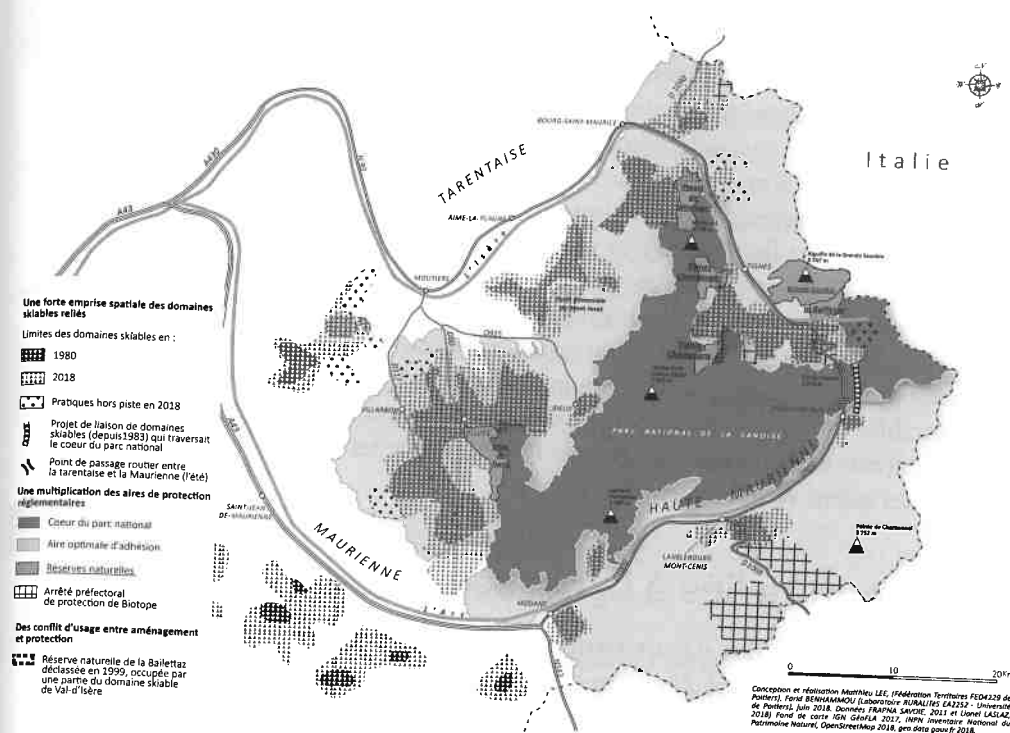
Notons que le cœur des Parcs Nationaux de Guyane représente 80 % de tous les cœurs des Parcs Nationaux français.

Synthèse réalisée par L. Laslaz à partir de diverses sources.

Né avec la loi de 1960, les parcs nationaux en France sont créés à partir d'arrêtés gouvernementaux. Ces structures, gérées ensuite par un établissement public, sont

donc étroitement associées à une volonté étatique même si les parcs font l'objet d'une mission préalable de création associant le plus possible les acteurs locaux. Cette aire protégée fonctionne avec un zonage, un espace aux plus hauts niveaux de protection des milieux et des espèces (le cœur anciennement appelé zone centrale) et une zone périphérique (aire d'adhésion depuis 2006) qui est davantage une vitrine du parc qu'un espace protégé. En revanche, les parcs naturels régionaux, qui ont une vocation plus patrimoniale que strictement écologique, émanent d'abord des collectivités locales qui fondent un projet territorial sur une charte reconnue de tous les acteurs. Les parcs nationaux sont donc des cibles idéales pour incarner des politiques environnementales empêchant des acteurs ruraux d'utiliser les territoires comme ils l'entendent. Cette opposition peut même devenir identitaire avec une culture du refus dans les vallées alpines (Laslaz, 2008) synthétiser par l'adage « J'affronte donc j'existe » (voir étude de cas sur la Vanoise). La loi Giran de 2006 censée assouplir le statut et apaiser les conflits a su désamorcer les tensions des nouveaux parcs, mais ne semble pas avoir pacifié des relations historiquement tendues.

La localisation et les caractéristiques territoriales de ces espaces n'y sont pas étrangères. Les premiers parcs nationaux métropolitains sont situés en périphérie du pays, en zones de montagne peu peuplées, avec la zone cœur, c'est-à-dire véritablement protégée, localisée dans les altitudes les plus hautes. Excepté dans le Parc national des Cévennes, cette zone est inhabitée à l'année, des usagers pouvant l'occuper pour des raisons professionnelles principalement pastorales. Cette géographie résulte de la volonté d'empêcher le moins possible les activités humaines, afin de se faire accepter. La naissance du Parc national des Pyrénées en 1967 fut douloureuse ce qui se vérifie dans la configuration du parc. Alors que le ratio zone cœur/zone périphérique était d'un à deux dans les parcs de montagne, il est d'un à cinq dans les Pyrénées afin de créer un espace mettant en minorité les communes les plus hostiles. Depuis 2006, la protection est moins stricte dans les zones cœur afin de tolérer davantage d'activités humaines mais uniquement pour les parcs récents de Guyane, la Réunion et des Calanques, pas pour les anciens au grand dam de certains élus. La zone d'adhésion, anciennement zone périphérique comprenant les concentrations de population et d'infrastructures, est censée s'étendre le plus possible sur le principe du volontariat s'accompagnant de mesures légères affiliées au développement durable. Les élus des communes membres ont aussi eu un poids croissant dans le conseil d'administration du parc présidé par l'un d'eux. La loi de 2006 tend d'ailleurs à faire se rapprocher le statut des parcs nationaux de celui des parcs naturels régionaux avec l'adhésion à une charte et une place prépondérante des élus. Mais les restrictions sur les constructions ou le retour du loup sont aussi l'occasion pour rouvrir des conflits latents. Ainsi, dans le Parc national du Mercantour créé en 1979, la présence du prédateur à partir de 1992 a été l'occasion de raviver des tensions avec les éleveurs et les chasseurs qui perdurent.



Carte 2 - Environnement et conflits territoriaux dans le Massif de la Vanoise

ÉTUDE DE CAS

■ LE PARC NATIONAL DE LA VANOISE : UN ANTAGONISME DURABLE

L'« affaire de la Vanoise » est considérée comme le premier conflit environnemental en France selon B. Charlier (1999). Cet espace a connu et connaît conflits et tensions latentes au sujet de la préservation des espaces, des milieux et des paysages. Alors que les Savoies sont particulièrement impactées par le plan neige (1964), en 1969, une mobilisation sans précédent des écologistes et des citoyens s'oppose aux extensions d'une station de ski sur l'espace du parc de la Vanoise qui a été créé six ans avant. Le retentissement fut tel que cela influença durablement la politique gouvernementale et fut même à l'origine de la création du ministère de l'Environnement en 1971. Mais la concurrence spatiale entre sports d'hiver et espaces protégés n'en a pas été terminée pour autant comme le montre la carte.

Les infrastructures sont en limite de parc et réserves, certaines d'entre elles étant même déclassées ou déplacées. Au moment de la refonte des statuts du Parc de la Vanoise à partir de 2007, 25 des 27 communes favorables aux stations, refusent de signer la charte et de rejoindre l'aire d'adhésion. Des dossiers concernant le patrimoine bâti, l'extension des domaines skiables, la gestion d'espèces comme le loup sont particulièrement conflictuels. En septembre 2015, des syndicalistes agricoles séquestrent le président et le directeur du parc afin d'obtenir le droit d'éliminer des loups y compris dans la zone cœur. En 2018, des pourparlers étant en cours pour apaiser les relations entre les tous les acteurs.

1b Les réserves et le dispositif européen Natura 2000

Il existe d'autres dispositifs spatiaux protecteurs des milieux au plan national comme les ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) et les réserves naturelles instaurées à partir de la loi de protection de la nature de 1976. En raison de leur niveau de protection variable (chasse autorisée ou pas par exemple), la conflictualité est fluctuante. Des mesures européennes de gestion et de protection des milieux ont plus couramment généré des tensions en raison de l'échelle d'origine. La directive Oiseaux de 1979 et la directive Habitats de 1992 ont été les bases afin de constituer le réseau Natura 2000, un réseau d'aires aux milieux remarquables par leur richesse écologique, en y incluant les interactions avec les activités humaines douces ou durables (y compris la chasse). Pourtant, en France, l'opposition de chasseurs, d'agriculteurs et d'élus locaux a été très forte sans que les craintes de confiscation de territoires soient véritablement fondées.

2.2 Les conflits liés à la chasse

Les chasseurs sont des acteurs territoriaux et politiques importants dans les campagnes françaises. Avec 1,2 million de pratiquants, la France est le pays d'Europe qui arrive en tête avec de fortes concentrations dans les Hauts-de-France, en Gironde et en Ardèche. C'est d'ailleurs dans ces territoires que les conflits sont les plus forts avec les écologistes au sujet des périodes de chasse. La chasse à la palombe (pigeon ramier) dans le Sud-Ouest, à l'oie et au gibier d'eau dans la Baie de Somme et aux migrateurs au col de l'Escrinet en Ardèche (cf. étude de cas) oppose souvent violemment chasseurs et ornithologues de la Ligue de protection des oiseaux (LPO). La chasse aux grands animaux peut susciter aussi des tensions, mais plus diffuses et surtout concentrées en région parisienne autour de la chasse à courre.

Depuis les années 1980 et l'émergence du mouvement politique Chasse Pêche Nature et Traditions (CPNT) qui s'affirmait apolitique mais qui a fini par être absorbée par la droite traditionnelle, élus et gouvernement sont très à l'écoute d'un groupe de pression très influent dans les espaces ruraux. Au parlement, particulièrement au Sénat, les « amis » des chasseurs sont surreprésentés par rapport à leur poids dans la société. En 2018, le gouvernement français a accordé plusieurs avantages afin d'enrayer un déclin des vocations et se concilier ce groupe. Par exemple, le prix du permis de chasse a été divisé par deux et certaines espèces de grands animaux (brocard – mâle du chevreuil) ont été autorisées à la chasse en plein été, l'activité se pratiquant plutôt l'automne et l'hiver.

ÉTUDE DE CAS

■ LA LUTTE DES PLACES AU COL DE L'ESCRINET (ARDÈCHE)

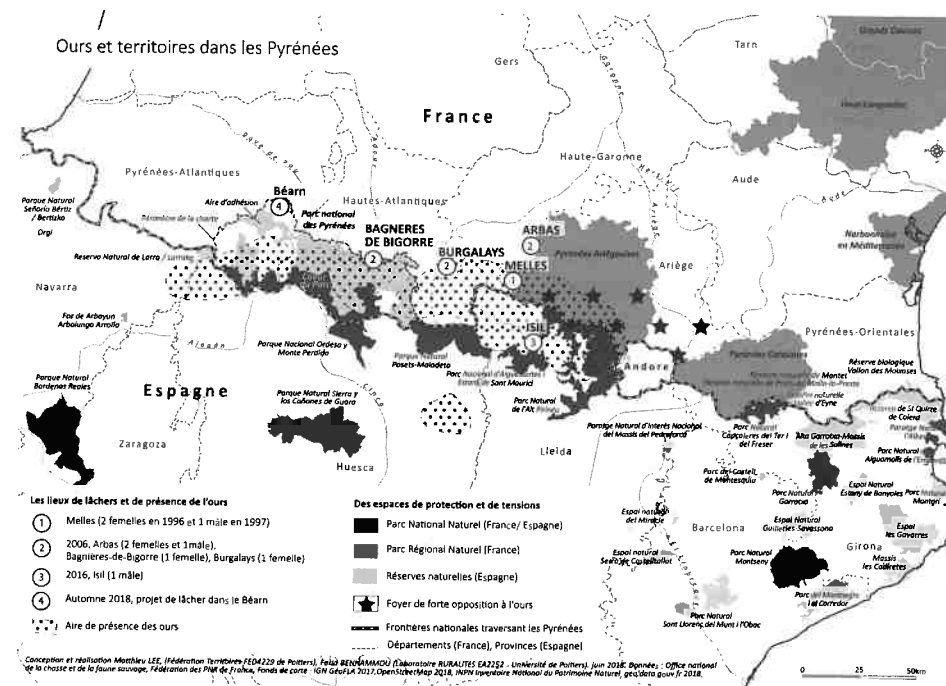
Le col de l'Escrinet est un lieu stratégique de passage des migrateurs au printemps et à l'automne. Chasseurs et militants de la LPO s'affrontent depuis les années 1980. Les forces de l'ordre sont souvent mal à l'aise pour faire appliquer lois et décisions de justice, les chasseurs contestant et ne respectant pas régulièrement les dates d'ouverture de la chasse d'espèce comme le pigeon ramier. Les ornithologues sont régulièrement postés au col afin de pratiquer les recensements permettant de connaître l'état des populations d'oiseaux. Les uns et les autres n'hésitent pas à en venir aux mains. Afin de marquer et d'occuper le territoire, la Fédération départementale des chasseurs de l'Ardèche a fait l'acquisition d'un bâtiment donnant sur le col afin d'y installer ses locaux. Les écologistes ont acquis un terrain afin d'installer un poste d'observation régulièrement vandalisé.

2.3 Conflits et coexistence avec les grands carnivores

Le loup, le lynx et l'ours sont des grands carnivores ou prédateurs, c'est-à-dire qu'ils sont à la tête de la chaîne alimentaire, se nourrissant d'autres animaux et n'ont pas de prédateurs eux-mêmes en théorie. Néanmoins, dans les milieux anthropisés comme en France et en Europe notamment, ils sont historiquement pourchassés voire exterminés par les humains auxquels ces espèces causent des préjudices (dégâts sur le cheptel domestique, concurrence pour le gibier). Depuis la fin du xx^e siècle, les grands carnivores, qui sont désormais protégés, repeuplent les montagnes françaises, ce qui rend conflictuelle la cohabitation entre ces animaux et les activités humaines. Les loups ont fait leur retour naturel d'Italie dans les années 1990 après avoir été éradiqués du territoire français et absents depuis 1940. Leur présence est attestée des Alpes du Sud aux Vosges sans oublier le Massif central et les Pyrénées-Orientales. Leur aire de présence ne cesse de s'étendre. En 2018, les effectifs sont estimés à 360 loups. Les ours, dont la population s'est réduite à quelques individus au bord de l'extinction dans les Pyrénées occidentales, ont connu deux opérations de lâchers dans les Pyrénées centrales (1996-1997 et 2006⁶). Avec plus d'une quarantaine d'ours, la population ursine n'étant pas jugée viable, de nouveaux lâchers sont prévus à l'automne 2018. Des lynx sont revenus dans le Jura français en 1974 en provenance d'une population de félins issus d'une réintroduction antérieure en Suisse. La France relâche également des lynx dans les Vosges de 1983 à 1993. On compte moins de 150 lynx en France.

Les tensions et conflits se retrouvent également entre humains, c'est-à-dire entre les protecteurs de cette faune sauvage d'une part et, d'autre part, les éleveurs, chasseurs, souvent soutenus par des élus ruraux. Les conflits créés et surtout les problèmes révélés par ces

.....
6. Le lâcher d'un ours a eu lieu en Catalogne côté espagnol en 2016.



Carte 3 - Ours et acteurs territorialisés dans les Pyrénées

trois espèces (loup, ours, lynx) les unissent dans des contextes de déprises agricoles et rurales dans des territoires périphériques (carte 3). Effectivement, le retour de grands prédateurs dans des zones rurales plus ou moins délaissées a permis de mettre le doigt sur une série d'enjeux non seulement écologiques mais aussi socio-économiques, culturels, politiques et territoriaux. Les zones boisées ont fortement progressé et la grande faune, cervidés et sangliers notamment, s'est développée dans un paysage en modification qui a accompagné les mutations de ces territoires et des activités humaines. À partir du milieu des années 1980, l'activité ovine, principale activité économique exposée aux grands prédateurs, est dans une configuration particulièrement fragile notamment à cause de la Politique agricole commune (PAC) et de la concurrence internationale. La PAC a entraîné une course à l'agrandissement, la recherche d'aides directes aux effets contre-productifs et une libéralisation des marchés provoquant une diminution du nombre d'éleveurs ovins. L'arrivée d'agneaux britanniques et surtout néo-zélandais sur le marché français pousse les tarifs, et donc les revenus des éleveurs, à la baisse. Cependant, les acteurs agricoles et plusieurs députés montagnards désignent les trois carnivores comme boucs émissaires, la forte charge symbolique que revêtent ces derniers n'étant sûrement pas étrangère à ces accusations. Elle est telle que les anti-prédateurs vont jusqu'à commettre des actes de vandalisme et des menaces de morts. La colère est légitime, mais d'autres motifs importants du malaise agricole, comme la disparition des exploitations, le vieillissement des agriculteurs, des aides agricoles favorisant les mieux lotis, en suscitent bien moins. Cette question de multi-usage des territoires révèle également le malaise grandissant de territoires perdant

leurs emplois ruraux et leurs services publics. La composition des populations humaines y a aussi beaucoup évolué et les nouveaux arrivants sont souvent davantage soucieux de l'environnement. Cette question est éminemment politique et relève de géopolitique locale car elle implique des choix de société et pousse les autorités à arbitrer les conflits au plus haut niveau de l'État (Benhammou, 2017). Le rôle des médias et des différents groupes de pression nuit souvent à une réflexion sereine et pourtant nécessaire quant à la place à accorder à une nature jugée dérangeante. Par ailleurs, les impacts du loup, de l'ours et du lynx n'ont rien à voir. Le canidé sauvage est responsable de la disparition de 11 000 ovins par an, les prédateurs domestiques de l'ours et du lynx tournent autour de 150 bêtes chacun.

3 Les conflits environnementaux liés aux mutations de l'agriculture contemporaine

L'agriculture domine toujours spatialement les espaces ruraux mais occupe une minorité de la population (3 % de la population active nationale) y compris dans ces territoires. Elle n'en garde pas moins un poids culturel et politique fort. Les agriculteurs et leurs pratiques ont connu des mutations profondes après les années 1950. La modernisation technique a décimé ses rangs en étant associée à la promotion d'un modèle productiviste usant et abusant de la mécanisation et des intrants chimiques. Ces pratiques ont longtemps été vécues comme une amélioration des conditions de travail, des rendements et de la qualité de la production. Le bilan social, économique et écologique ayant été tiré progressivement, des agriculteurs se retrouvent à défendre un modèle dont ils sont les premières victimes. Pourtant, malgré des évolutions en faveur d'alternatives durables, les instances agricoles dirigeantes peinent à réformer les pratiques malgré les demandes de la société ce qui génère tensions et conflits autour des questions de santé et d'environnement.

3.1 Les tensions liées à l'usage des intrants

La question de la qualité de l'eau et de l'air impactés par les intrants (engrais, fongicides, pesticides) est cruciale dans les espaces ruraux. Si les conflits sont rarement spectaculaires, les effets silencieux font place à une contestation croissante des habitants et de certains agriculteurs. Celle-ci se place exclusivement sur le terrain légal (actions en justice, pétitions, manifestations symboliques). Si la pollution aérienne est difficile à quantifier, excepté l'effondrement des populations d'insectes et d'oiseaux avérés qui en est une des conséquences, la qualité de l'eau est davantage surveillée. À l'exception de certaines régions, notamment montagneuses, toutes les nappes et cours sont plus ou moins impactées (carte 3).

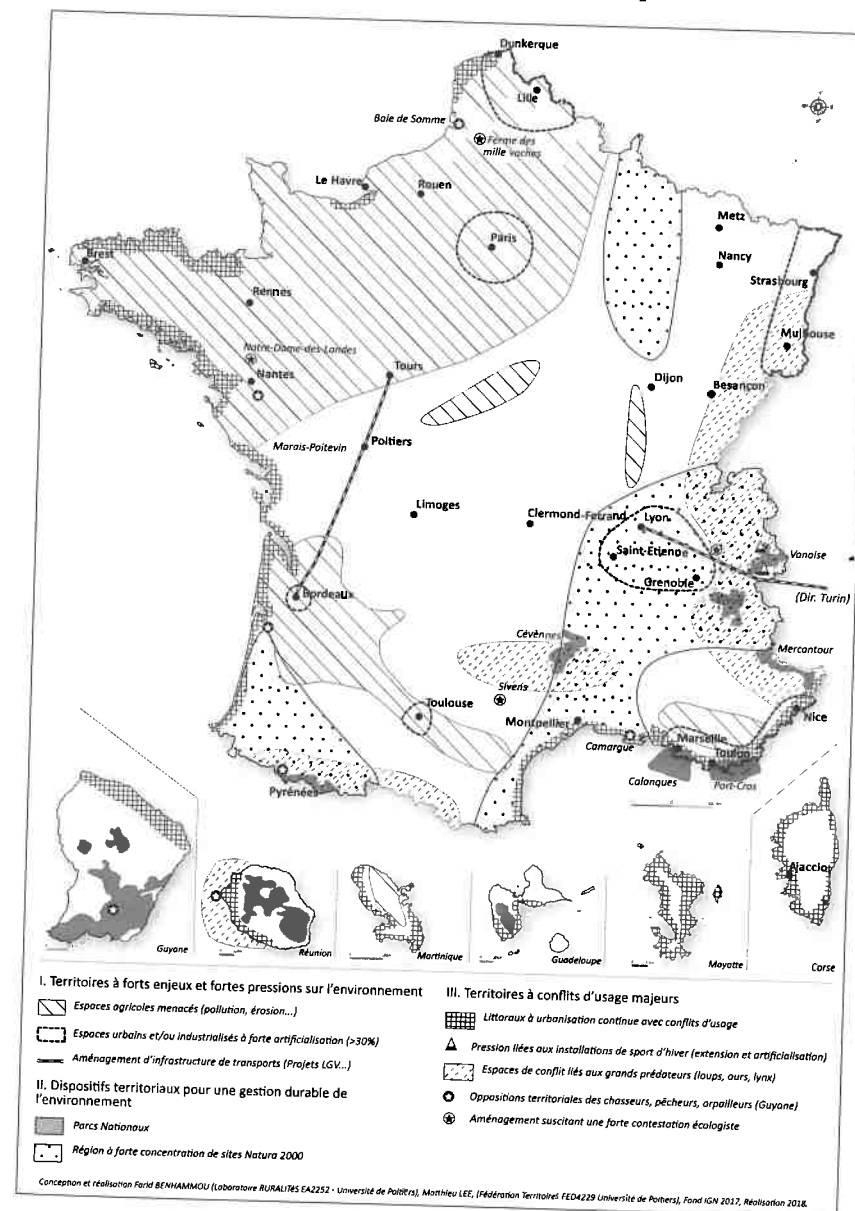
Les grandes régions agricoles sont évidemment les plus affectées : grands vignobles à commencer par le Bordelais, grandes régions de céréales comme la Beauce

dont la nappe souterraine est à la fois contrainte par une baisse et une concentration des polluants, et évidemment la Bretagne tristement célèbre pour ses marées vertes. Dans ce cas, il s'agit d'une réaction en chaîne. Les élevages intensifs principalement de volailles et de porcs hors-sol génèrent des quantités de lisiers épandus ensuite sur les terres des exploitations comme fertilisant. Cet apport massif en engrais azoté ruisselle dans les cours d'eau puis cette eau riche en nitrate favorise la prolifération des ulves sur le rivage qui finissent par pourrir à la belle saison dégageant gaz et odeurs nauséabondes. En 1971, les premières marées vertes apparaissent à Saint-Michel-en-Grèves (Côtes-d'Armor). Depuis, le phénomène s'est généralisé à la Bretagne et, malgré des efforts localisés, touche particulièrement les baies de Saint-Brieuc, de Lannion et de Douarnenez, gênant usagers et professionnels du tourisme. Des associations de citoyens se constituent (Eaux et Rivières de Bretagne, Halte aux marées vertes...) pour dénoncer le non-respect par la France de la Directive européenne Eau de 1975. Une première mise en demeure de la France a lieu en 1993 et depuis 2001, l'État est régulièrement condamné mais ne prend que des mesures cosmétiques en raison de l'influence de la FNSEA qui conteste la responsabilité de l'agriculture productiviste dans le phénomène. Pourtant, un rapport de l'Institut français de la mer (Ifremer) de 2004 est sans équivoque sur la responsabilité agricole sur les marées vertes. Les gaz dégagés par cette décomposition ont provoqué la mort d'animaux sauvages ou domestiques (sanglier, cheval) et sont vraisemblablement incriminés dans la mort d'un joggeur (1989) et d'un employé en charge du nettoyage des plages (2009). Malgré une amélioration de la qualité des eaux en Bretagne, en 2017, 62 % des masses d'eau étant en mauvais état.

Les pesticides semblent aussi avoir des conséquences de moins en moins silencieuses. Un des scandales longtemps très discrets est celui de la chlordécone dans les Antilles françaises. Cet insecticide employé dans les bananeraies est pointé du doigt pour ses effets augmentant les risques de cancer et de retard chez l'enfant dès 1963. En revanche, il n'est interdit dans les Antilles qu'en 1990 à cause des pressions sur les autorités de la filière banane, économie aux origines coloniales toujours majoritairement dominée par les familles békés, descendantes des premiers colons français. La substance marquera la terre et les eaux pendant près de 800 ans. Grâce à la mobilisation d'un collectif d'élus, un plan anti-chlordécone est mis en place. Même au cœur de la métropole, l'usage des pesticides pose question, notamment dans le Bordelais. Le déclic est la diffusion d'une carte des pesticides d'une émission de France 2 qui pointe particulièrement les grands vignobles en février 2016⁷ et la pratique courante des épandages inappropriés près des écoles. Les scènes des traitements phytosanitaires, pouvant aller de 8 à 18 par an pour la vigne, dans une parcelle entourant une école ont particulièrement choqué. À la suite de cela, un collectif d'associations girondines manifeste régulièrement et perturbe l'inauguration de la Cité du vin à Bordeaux en mai 2016. Cette pression citoyenne contribue à faire évoluer les professionnels de la filière. Les acteurs les plus activement hostiles aux pesticides demeurent

7. Cash investigation, 2 février 2016. L'analyse cartographique du phénomène est affinée par Raphaël Schirmer sur son blog: [k-ber.net/une-nouvelle-carte-des-pesticides-en-France].

les syndicats d'apiculteurs qui voient les effectifs des ruches s'effondrer depuis l'apparition de certaines molécules, notamment les néonicotinoïdes. Malgré l'interdiction de deux molécules par l'Union européenne en 2018, plusieurs autres produits dangereux pour les pollinisateurs domestiques et sauvages demeurent en utilisation. La profession agricole et les industriels phyto-pharmaceutiques savent opposer une résistance forte grâce à leur relais aux plus hauts niveaux politiques nationaux et européens.



Carte 4 - Territoires, conflits et gestion durable de l'environnement

3.2 Agricultures alternatives et tensions spatiales

Selon un sondage IFOP de 2017, 90% des sondés souhaitent une transition agricole, 86% sont favorables à l'interdiction progressive des pesticides de synthèse d'ici à 2025. Une demande sociale traversant tous les territoires, ruraux et urbains, se développe en faveur d'une agriculture plus durable, principalement biologique ou biodynamique, l'agriculture raisonnée pouvant être un premier pas. Mais celle-ci est aussi présentée comme une atténuation à la marge de l'agriculture conventionnelle. La transition est en cours avec 6,5% de la SAU en biologique en 2017 avec une croissance de 15% de 2016 à 2017. Mais les résistances sont nombreuses tant les schémas de développement sont ancrés. Ainsi, en juin 2014, les syndicats agricoles majoritaires (FNSEA et CNJA⁸) appellent à une manifestation contre les pressions réglementaires, notamment l'interdiction des épandages d'intrants chimiques à moins de 200 mètres des écoles et des crèches (que la France tardait à appliquer malgré un arrêté de 2006). Elles dégénèrent à Toulouse où 300 000 euros de dégâts sont occasionnés devant la cité administrative et à Bourg-en-Bresse devant l'entrée de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement dont l'entrée est incendiée. Malgré le Grenelle de l'Environnement (2008-2009) et les plans de verdissement de la PAC, le bilan est décevant. Le plan Éco-phyto, dont les industriels du secteur phyto-sanitaires ont récupéré la gestion, voté par le parlement en 2008 visait la réduction de 50% en dix ans. Pourtant, en 2018, les cultures agricoles n'ont jamais reçu autant de produits chimiques, 5% de plus, avec des molécules encore plus dangereuses (Fumey, 2018). Les attermoissements sur l'affaire du désherbant controversé glyphosate sont révélateurs. L'Union européenne qui devait l'interdire en raison de ses effets cancérogènes a finalement prolongé son utilisation de cinq ans en 2017, la France optant pour trois ans (2018-2021) malgré la volonté affichée du ministre Nicolas Hulot de l'interdire. Officiellement, il s'agit de laisser le temps de trouver des alternatives... qui existent déjà à condition de repenser le travail du sol.

Les industriels de l'agrochimie utilisent les difficultés actuelles de l'agriculture française, encore fondée surtout sur l'exploitation familiale, pour éviter de reconsidérer un modèle non viable non seulement sur le plan écologique mais aussi social et économique au regard l'effondrement du nombre d'agriculteurs et de leur précarité. Une menace supplémentaire pèse sur la profession avec le développement des fermes-usines qui proposent un modèle où les logiques industrielles déconnectés des terroirs et territoires sont poussées à l'extrême. Souvent, ce sont des acteurs non agricoles ou émanant de grands groupes agroalimentaires qui sont à l'origine de ces projets. Le cas le plus emblématique est la « Ferme des Mille vaches » près d'Abbeville dans la Somme où le projet est adossé à une valorisation énergétique opportune des déjections animales en réalisant une unité de méthanisation. Ce type de projet se multiplie en France malgré des oppositions fortes de collectifs de riverains et de la Confédération paysanne. Ce syndicat y voit non seulement des conditions de mauvais traitements animaux mais surtout la disparition d'une agriculture indépendante et créatrice d'emplois en campagne.

.....
8. Centre National des Jeunes Agriculteurs.

Conclusion

Les campagnes françaises sont traversées par les mêmes tensions que les autres territoires. Mais comme ces espaces sont marqués par de vastes surfaces où activités humaines et nature s'entremêlent, les tensions y sont plus aiguës. Sur des territoires qui ont connu et connaissent des mutations profondes dans les usages, l'environnement est un bouc émissaire aisé des difficultés économiques et sociales présentent dans des espaces de plus en plus abandonnés par les services publics et où les agriculteurs, de moins en moins nombreux, sont souvent laissés à eux-mêmes. Des initiatives visant à valoriser leur rémunération et à les accompagner vers un lien renouvelé à leur environnement et la société dans son ensemble sont pourtant nombreuses et montrent des potentialités pour l'avenir.

BIBLIOGRAPHIE

- D'ALLENS G., FUORI A., 2017, *Bure. La bataille du nucléaire*. Le Seuil, Reporterre.
- BENHAMMOU F., 2005, « Vendre la peau de l'ours avant de l'avoir sauvé? Une géopolitique locale de la conservation d'une espèce animale emblématique », in BENHAMMOU F., BOBBÉ S., CAMARRA J.-J., REYNES A., *L'Ours des Pyrénées. Les 4 vérités*, Toulouse, éd. Privat, p. 77-120.
- BENHAMMOU F. 2011, « Conflits et environnement », in GÉRARDOT M. (dir.), *Géographie des conflits*, Atlande, Paris: 129-138.
- BENHAMMOU F., 2017, « Le loup, animal géographique, animal géopolitique », *Historiens & Géographes*, n° 439, Dossier spécial FIG « Territoires humains, mondes animaux »: 100-104.
- BERQUE A., 1990, *Médiance, de milieux en paysages*, éd. Reclus, Montpellier.
- CHARLIER B., 1999, *La défense de l'environnement: entre espace et territoire. Géographie des conflits environnementaux déclenchés en France depuis 1974*, Thèse de doctorat en géographie, université de Pau et des Pays de l'Adour.
- CADORET A., 2011, « analyse des processus conflictuels: le cas du littoral du Languedoc-Roussillon », *L'Espace géographique*, p. 231-244.
- LECOURT A., 2004, « Les conflits d'aménagement: analyse théorique et pratique à partir du cas breton », *ESO*, n° 21, p. 141-145
- FUMEY G., 2018 (2^e éd.), *Géopolitique de l'alimentation*, éd. Sciences humaines.
- GAUCHON C., 2010, « Des causes du conflit aux conditions de l'acceptation » in LASLAZ L., GAUCHON C., DUVAL M. et HÉRITIER S. (dir.) *Espaces protégés, acceptation sociale et conflits environnementaux*, Cahiers de géographie, EDYTEM, 263-269.
- GIBLIN B., 2005, *Nouvelle géopolitique des régions françaises*, Paris, Fayard.
- LASLAZ L., 2008, « Les parcs nationaux alpins français ou le rattrapage de l'acceptation perdue » in HÉRITIER S., LASLAZ L., *Les Parcs nationaux dans le monde*, Paris, Ellipses, p. 243-266.
- SUBRA P., 2016, *Géopolitique locale. Territoires, acteurs, conflits*, Paris, Armand Colin.